



# DELUBAC MF TRENDS

Reporting au 31 octobre 2024

SFDR<sup>(1)</sup> Article 8

■ **ACTIF NET : 0,59M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 106,01€**

## ■ COMMENTAIRE DE GESTION

Le conflit au Moyen-Orient a encore gagné en intensité pendant le mois d'octobre. L'affrontement israélo-palestinien s'est étendu ces dernières semaines : les frappes et les incursions terrestres se sont multipliées au Liban, des tirs de missiles ont été échangés entre l'Iran et l'Etat hébreu... L'autre évènement marquant est bien sûr les élections américaines, avec des sondages très indécis sur le futur vainqueur à quelques heures du scrutin. Kamala Harris et Donald Trump sont considérés comme 'pro-business' par le marché, mais les politiques qu'ils souhaitent implémenter sont divergentes avec notamment la crainte d'un renforcement du protectionnisme en cas de succès du candidat républicain. Les matières premières sont impactées par ce contexte incertain, avec notamment une importante volatilité des cours du pétrole sur le mois, oscillant entre 65 et 80\$/baril La poursuite du reflux de l'inflation n'est toutefois pas remise en cause, s'inscrivant à 1.7% en zone euro ; cela a permis une nouvelle baisse des principaux taux directeurs de la BCE ce mois-ci. La généralisation des politiques monétaires accommodantes a permis aux marchés actions de mieux résister aux facteurs de stress géopolitique. Ainsi, le SP500 a progressé de 0.89% en octobre, alors que l'Eurostoxx50 n'a baissé que de 2.16%. Les marchés obligataires ont, quant à eux, subi un mouvement de forte tension, le Bund passant de 2.12% à 2.39% et le 10 ans américain de 3.78% à 4.28%. Dans ce contexte, les obligations privées – notre cœur de portefeuille obligataire- surperforment toujours Govies, compte tenu d'un portage supérieur.

Nous avons allégé notre exposition obligataire US non couverte (vente d'Allspring Climate HY) après une reprise du dollar vis-à-vis de l'Euro, les spreads des obligations d'émetteurs privés US étant désormais à des niveaux moins attractifs que celles des émetteurs européens. Par ailleurs, déçus par les performances du fonds DNB Renewable Energy, et malgré une thématique porteuse pour l'avenir, nous avons cédé la ligne en fin de mois.

## ■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS



## ■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Création
Fonds	0,32%	1,06%	3,85%	12,74%	-5,80%	6,16%	6,01%
Indice	-0,14%	1,62%	5,59%	18,31%	7,09%	27,30%	44,54%
Ecart	0,46%	-0,57%	-1,74%	-5,57%	-12,89%	-21,15%	-38,53%

Perf. calendaires	2024 (YTD)	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	5,54%	10,76%	-19,43%	9,59%	1,65%	10,77%	-8,38%
Indice	9,68%	12,70%	-14,81%	11,49%	6,35%	17,08%	-2,06%
Ecart	-4,14%	-1,93%	-4,62%	-1,90%	-4,70%	-6,31%	-6,32%

Perf. annualisées				3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-	-	-	-1,97%	1,20%	-	0,83%
Indice	-	-	-	2,31%	4,95%	-	5,37%
Ecart	-	-	-	-4,28%	-3,74%	-	-4,54%

## ■ L'ÉQUIPE DE GESTION



Sébastien LEGOFF  
Directeur Général



Olivier BERTHIER  
Directeur des gestions  
quantitatives et global macro

## ■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds Delubac MF Trends repose sur une stratégie de constitution d'un portefeuille flexible via l'acquisition de parts ou actions d'OPC de droit français et/ou de droits européens sélectionnés de façon totalement discrétionnaire par le gérant, dont les bornes d'exposition sont encadrées comme suit :

- Placement obligataire : 0% min - 110% max
- Placement monétaires : 0% min - 110% max
- Placement actions : 0% min - 110% max
- Matières premières : 0% min - 10% max

## ■ SRI<sup>(2)</sup>

+ faible	1	2	3	Risque	4	5	6	+ élevé
+ faible	Rendement potentiel							+ élevé

## ■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7

## ■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

**Codes ISIN** : FR0013278694  
**Ticker Bloomberg** : MYFUTAN FP Equity  
**Forme juridique** : Fonds Commun de Placement  
**Classification AMF** : Sans classification  
**Date de création du fonds** : 16/10/2017  
**Indice de référence** : 50 % MSCI AC World Index en euro TR + 50 % Markit iBoxx Euro Overall  
**Affectation des résultats** : Capitalisation  
**Devise de référence** : Euro  
**Pays de référence** :   
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Valorisateur** : CACEIS Fund Administration  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Centralisation** : 12h00  
**Souscription initiale** : 1 part  
**Souscription ultérieure** : 1 centième de part  
**Frais d'entrée** : 2%  
**Frais de sortie** : Néant  
**Commission de mouvement** : Néant  
**Frais de gestion financière** : 1,80% TTC  
**Commission de surperformance<sup>(4)</sup>** : 15% TTC max. de la différence, si elle est positive, entre la perf. du Fonds et celle de l'indicateur composite ; et lorsque la perf. du fonds est positive

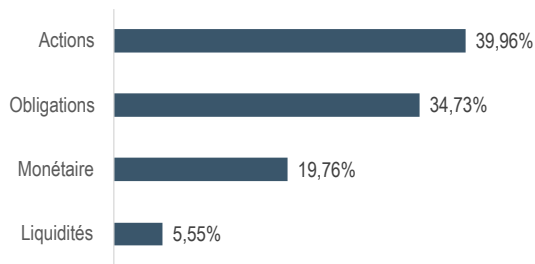


■ INDICATEURS DE RISQUE

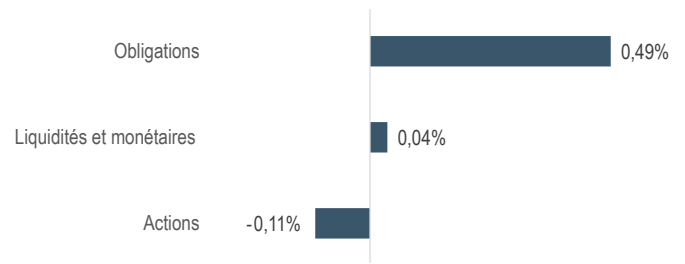
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	6,54%	5,82%	1,35	-1,38	-0,05	0,97	0,75	0,86	0,03
3 ans	10,25%	8,14%	-0,42	-0,72	-0,04	1,05	0,70	0,84	0,06
5 ans	10,80%	9,04%	0,02	-0,59	-0,04	1,01	0,71	0,84	0,06

■ PORTEFEUILLE

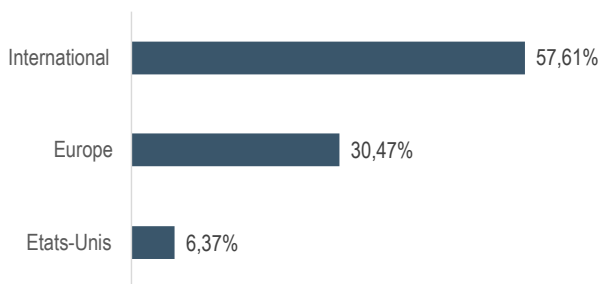
Stratégie



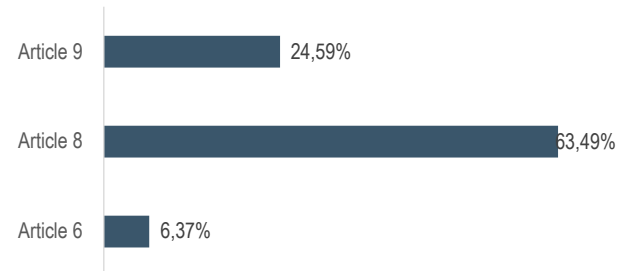
Contribution mensuelle par classes d'actifs



Répartition par zone géographique



Répartition par article SFDR



POIDS DE L'ACTIF NET	
<b>Actions</b>	<b>39,96%</b>
Actions thématiques	29,25%
Actions Europe	10,71%
<b>Obligations</b>	<b>34,73%</b>
Obligations EUR Court-Moyen Terme	13,82%
Obligations USD haut rendement	7,09%
<b>Monétaire</b>	<b>19,76%</b>
Monétaire EUR	19,76%
<b>Liquidités</b>	<b>5,55%</b>

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS	
<b>5 + forts contributeurs à la hausse</b>	<b>Contribution</b>
FT CLOUD COMPUT	0,41%
AS CL TR G HY-AU	0,27%
ECHIQ-ART INT-K	0,22%
AB-CL TR BOIAC\$	0,21%
FINALTS DIG L I	0,10%
<b>5 + forts contributeurs à la baisse</b>	<b>Contribution</b>
L&G CLEAN WATER	-0,27%
DAM-DEL PR PW-I	-0,24%
DNB-RNW ENRG-IAC	-0,18%
AIS-VEN CV AL EI	-0,16%
-	-

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS	
Achats	Ventes
DELUBAC MONETAIRE-I	ALSPRG LX CLM TR GL HYF-AUSD
BTF FRANCE MNTR CRT TERME-IC	AB SV I-CL TRAN BON-IACCUSD
ALSPRG LX CLM TR GL HYF-AUSD	PLUVALCA-PLUV DISRUPT OPP-I
AB SV I-CL TRAN BON-IACCUSD	SANSO SHORT DURATION-I EUR
PLUVALCA-PLUV DISRUPT OPP-I	MC-LEADERS DURABLES-IC



## ■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 31 octobre 2024

<sup>(1)</sup> SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

<sup>(2)</sup> SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

<sup>(3)</sup> Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - [www.delubac-am.fr](http://www.delubac-am.fr) - [contact@delubac-am.fr](mailto:contact@delubac-am.fr) - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

